

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2008.

Présents : Messieurs COLLETTE BARRUET LAURENT POULAIN MELO LEHMANN
MESSIO WRZUCHOL TOFFIN PARROT.

Mesdames CORDIER MAGNOLER VERCRUYSSSE

Absent non excusé : Monsieur Philippe DUCROCQ.

Secrétaire : Monsieur Michel MELO.

Monsieur COLLETTE 1^{er} adjoint au Maire assure la présidence de la séance suite au décès de Monsieur DUPRE, Maire.

Une minute de silence est demandée

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du compte rendu de la réunion précédente.
- Affaire BALTJAN.
- Avenant au contrat d'affermage Lyonnaise des Eaux.
- Modalité de calcul des primes du personnel.
- Délibération sur le fonctionnement du radar et des feux tricolores.
- Information sur le recensement de la population pour 2009.
- Retrait d'une offre d'emploi.
- Vote d'une indemnité de conseil au trésorier.
- Informations diverses.

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents avec la remarque suivante, en ce qui concerne la mission locale, il s'agit de jeunes de 16 à 25 ans et non de 18 à 25 ans.

AFFAIRE BALTJAN :

Monsieur COLLETTE explique le déroulement de cette affaire qui est actuellement au Tribunal Administratif, il s'agit d'une partie de la maison WALCKE qui a été vendue en plusieurs lots dont un qui présente un changement de destination du bâtiment et ne possède pas une superficie suffisante conforme au PLU pour pouvoir agrandir la partie habitation, les personnes qui viennent d'acquérir cette partie de la propriété comptait réhabiliter et agrandir la grange.

Une délibération du conseil municipal est demandée pour autoriser l'avocat de notre assurance à poursuivre les démarches auprès du Tribunal Administratif.

Dans cette même propriété, à l'origine, un seul compteur de gaz avait été prévu car il n'y avait qu'une habitation aujourd'hui, étant donné que la propriété a été vendue en 3 lots, une demande a été faite par l'un des propriétaires pour l'implantation d'un branchement supplémentaire. La route étant récemment refaite à neuf, le conseil ne souhaite pas que celle-ci soit de ouverte pour travaux.

Les membres du conseil municipal décident que tous les travaux de raccordement aux différents réseaux sur chaussée neuve de la commune ne pourront s'exécuter que par fonçage ou forage pendant une période de 5 ans minimum sur l'ensemble de la commune.

AVENANT AU CONTRAT D'AFFERMAGE LYONNAISE DES EAUX :

Il est proposé que les trois communes St-Martin-Longueau, Bazicourt et les Ageux aient un contrat commun avec la Lyonnaise pour l'entretien du réseau, ce contrat débuterait au 31 mars prochain. Il permettra d'obtenir un meilleur tarif.

Il serait possible de négocier les prix plus facilement.

Le conseil municipal doit se prononcer cependant sur le contrat individuel jusqu'au 31 mars, celui de notre commune expirant le 31 décembre 2008.

MODALITE DE CALCUL DES PRIMES DU PERSONNEL :

Explication sur les modalités de versement des primes à respecter pour être en accord avec les primes.

Attribution d'un coefficient par grade qui sera revu chaque année.

Versement des primes en juin et novembre en remplacement de juin et décembre.

DELIBERATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU RADAR ET DES FEUX TRICOLORES :

Monsieur MESSIO prend la parole au sujet du radar du feu tricolore, le matériel installé ne correspond pas à nos besoins, mauvaise séquence, déclenchement 30 km/h, absence de cycle. Une solution a été proposée mais elle serait onéreuse par rapport à l'utilité.

Monsieur MESSIO n'ayant pas tous les éléments ni financiers ni techniques, il propose de laisser le feu tel qu'il est actuellement soit en clignotant.

INFORMATION SUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION POUR 2009 :

Il s'agit de nommer un coordinateur et deux enquêtrices

Monsieur Jacky TRANCART s'est proposé et les enquêtrices seront les mêmes que lors du dernier recensement Mesdames DECHILLY et MONDANEL.

Ce recensement sera réalisé début 2009.

RETRAIT D'UNE OFFRE D'EMPLOI :

Il est nécessaire de supprimer le poste de conducteur de travaux qui avait été créé par l'ancien conseil municipal mais pour lequel aucun agent n'a été embauché, les personnes s'étant présentes n'ayant pas le profil recherché.

Monsieur COLLETTE signale que Monsieur DE SMET Christophe a été pris dans l'immédiat pour surplus de travail en tant qu'adjoint technique.

VOTE D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER :

Une explication est donnée concernant cette indemnité, celle-ci a toujours été versée et elle est calculée par rapport aux montants de notre budget.

Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité des membres présents et souhaite une visite du trésorier.

QUESTIONS DIVERSES :

Zone de jardins :

Des terrains sont libres entre le lotissement du Poncelet et la rue de la Fontaine, il serait possibles d'y implanter des jardins, il est demandé aux membres du conseil municipal de délibérer de façon à demander aux domaines une estimation des ces parcelles et de contacter les propriétaires pour un achat éventuel par la commune.

Monsieur MELO signale qu'il serait souhaitable étant donné les relations actuelles avec Monsieur WALCKE de ne pas le contacter pour l'achat d'une partie de son terrain.

DELIBERATION POUR DELEGATION DE SIGNATURE CONCERNANT L'AFFAIRE SAOUTER :

Le conseil municipal délègue Monsieur COLLETTE à l'unanimité des membres présents pour signer les documents nécessaires chez le notaire concernant l'achat de la parcelle de Monsieur SAOUTER.

SIPOS :

Monsieur BARRUET prend la parole et signale qu'un virement de crédits de 1 000 € est nécessaire pour pouvoir régulariser notre participation au SIPOS. Ceux-ci seront enlevés du compte des dépenses imprévues.

Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité des membres présents.

ACCES AU SECRETARIAT :

Monsieur COLLETTE souhaite que soit réinstallés deux voyants lumineux à l'entrée du secrétariat de façon à préserver la confidentialité des habitants de la commune (coût 490 €).

STATIONNEMENT DEVANT LE GARAGE DE MONSIEUR FORESTIER :

Monsieur COLLETTE était allé chez Monsieur FORESTIER pour lui demander de ne pas utiliser plus de deux places de parking avec les véhicules de son commerce, un accord oral avait été convenu, celui-ci a été appliqué un certain temps, cependant aujourd'hui il lui arrive régulièrement d'emprunter toute la journée jusqu'à 6 emplacement.

Ces parkings ont été faits entre autre pour les deux commerces.

Il est proposé d'aller chez Monsieur FORESTIER une deuxième fois pour un accord à l'amiable avant de prendre des mesures.

Monsieur COLLETTE signale qu'à plusieurs reprises des graviers ont été mis au stop rue de la République/rue du Marais et avant le dos d'âne rue de l'Avenir, Monsieur COLLETTE ira porter plainte car cela représente un danger.

AMENAGEMENT ET GESTION DE L'EAU (SAGE) :

Il s'agit de délibérer sur un complément de statuts de la communauté de communes des pays d'oise et d'halatte, il est donné lecture de cette proposition.

Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité des membres présents.

CLOS DU PONCELET :

Monsieur TOFFIN signale que la commission a examiné les différentes propositions pour le ralentissement des véhicules à moteur.

Malgré les interventions des forces de l'ordre, des plaintes ont encore eu lieu pour tapages nocturnes, les contrôles ont été renforcés.

QUESTIONS POSEES PAR L'ASSEMBLEE :

Une personne demande ce que compte faire le conseil municipal pour faire respecter la limitation de tonnage rue de la République.

La gendarmerie sera contactée pour qu'elle intensifie ses contrôles.

Question sur le mur du cimetière qui est bas et il n'est pas agréable pour les riverains d'avoir la vue sur les tombes, il est répondu qu'il est prévu de mettre une haie dès cet automne.

Les plaques de rues disponibles ne sont pas encore posées, ce problème devra être réglé rapidement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 35